



# Le masque et la plume !

Le port du masque, considéré comme l'un des gestes les plus protecteurs contre le Covid, fait l'objet d'une controverse typique de la schizophrénie française quant à la fonction du droit au sein de notre société.

Pour les uns, le port du masque doit être décrété depuis Paris et imposé uniformément partout en France au nom d'un uniformisme républicain, interprétation non avouée du principe d'égalité. Pour d'autres, la décision doit être prise par l'autorité étatique la plus proche du lieu où elle s'applique, afin d'être la plus adaptée possible à la situation locale.

Cette contradiction française est si courante qu'elle ne mériterait même pas d'être relevée, si elle n'illustrait jusqu'à la perfection, l'incapacité de nos pouvoirs législatifs et réglementaires à choisir pour la France entre un modèle centralisateur ou décentralisateur.

C'est pourquoi les juristes ne doivent surtout pas manquer de saisir l'opportunité de cette controverse pour développer, à l'intention de nos compatriotes, une indispensable pédagogie pour les éclairer concrètement sur les choix d'organisation de la société dans laquelle ils vivent.

Parce que je suis partisan d'un État fort, je suis clairement décentralisateur ! Et en l'espèce, j'opte sans hésitation pour que la décision du port **obligatoire** du masque soit décidée par l'autorité étatique la plus proche de son application, en concertation avec les élus locaux. Et j'accepte logiquement, en contrepartie, d'avoir à m'adapter en fonction des obligations différentes selon l'endroit où je me trouve. Je préfère cette solution de bon sens et de pragmatisme, aux règles générales, rigides, intangibles, uniformes qui aboutissent le plus souvent à des aberrations ou des refus d'appliquer le droit.

Quant aux partisans inconditionnels de l'égalité et de l'uniformité, je les laisse croire dans la capacité d'un État à gérer l'infinie diversité des situations, et ce depuis Paris. Ce système est en vigueur en France depuis des décennies et je n'ai pas le sentiment que les Français se sentent bien gouvernés.

Chaque lecteur pourra ainsi se ranger dans la catégorie de son choix, celui du citoyen partisan d'un Etat centralisateur ou celui d'un Etat décentralisateur.

Il existe des avantages et des inconvénients dans les deux cas, mais ne cherchons pas la mixité, elle nous conduit aux incohérences subies depuis 30 ans.

Je recommande donc que le port obligatoire du masque obéisse à la plume décentralisatrice.

Alain Lambert  
ancien Ministre  
Président du CNEN